

CGEDD À LA UNE VEILLE PAYSAGES n°5

ENCART du n°84 novembre 2018

La conception paysagère à l'honneur ······ ÉDITO ······



La grande promenade fluviale sur les quais de la rive gauche à Rouen lauréate du grand prix du paysage 2018

Cet automne 2018 est riche en distinctions reçues par les paysagistes-concepteurs : le 10 octobre deux d'entre eux étaient distingués par le prix de l'IDDRIM « infrastructures, biodiversité et paysages » qui allait ex aequo à Philippe Deliau (ALEP) pour le reprofilage de la route longeant la Côte Vermeille (Pyrénées orientales), et à Jean-Marie L'Anton pour l'entrée de ville du Havre, requalifiée en boulevard urbain. Le 14 novembre, le grand prix du paysage 2018 était remis par Brune Poirson, au bureau d'études In Situ et à Jacqueline Osty pour leur travail sur l'ancienne friche industrielle des quais rive droite à Rouen (cf « Veille Paysages » n°4). Enfin, le 11 décembre prochain au Palais Brongniart, à Paris, ce sera au tour de l'Agence de paysage « TER » de recevoir le Grand Prix de l'Urbanisme.

Cette dernière distinction montre que la conception paysagère, créatrice d'espaces de qualité, s'oriente en parallèle vers le projet de territoire : en témoigne aussi le nombre de « plans de paysage » qui vient de dépasser la centaine au terme du dernier appel à projets national. On reviendra sur cette évolution décisive dans la « Veille Paysages » n°6.

Jean-Pierre THIBAUT, pour la mission Sites-paysages du CGEDD

FOCUS

La Chaîne des Puys-Faille de Limagne inscrite au patrimoine mondial

Après deux tentatives infructueuses, cet emblématique territoire auvergnat de 242 km², a été inscrit par l'Unesco lors de la 42^e session du Comité du patrimoine mondial réunie le 2 juillet à Bahrein.

Selon le communiqué de la conférence, le bien « illustre de manière exceptionnelle les processus et caractéristiques de la rupture continentale, un phénomène fondamental de l'histoire de la Terre ». C'est donc bien sur la base du seul critère viii (géologie)¹ qu'a été reconnue la « valeur universelle exceptionnelle » de ce site.

Le communiqué poursuit : « Le paysage qui englobe les attributs géologiques du bien est peu habité, la population étant concen-

trée sur la plaine de la Limagne adjacente. Les caractéristiques géologiques contenues dans les limites du bien sont fondamentalement intactes ». L'État devra toutefois « renforcer le niveau de protection s'appliquant à la région de la Montagne de la Serre située dans le bien ».

Un futur dossier à traiter par l'inspection générale des sites ?

(1) La convention du patrimoine mondial compte 10 critères d'éligibilité, i à vi pour les biens et paysages culturels, vii à x pour les biens naturels.

En savoir plus : <https://whc.unesco.org/fr/decisions/7123/>



La chaîne des Puys

RETOUR SUR

Le « Tour de France des sites et des paysages »



Initiative originale, le MTES a relayé sur son site internet du 7 au 29 juillet, ainsi que sur les réseaux sociaux, des informations relatives aux sites et paysages longés ou traversés par l'édition 2018 du Tour de France.

La page est encore consultable : pour chaque étape, une description des unités paysagères et des sites classés et inscrits longés ou traversés par les coureurs...

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/tour-france-des-sites-et-paysages>

Colloque sur « l'avenir des paysages » pour le 70^e anniversaire de l'UICN, les 30 et 31 août à Fontainebleau

Sous-titrée « nouveaux rapports entre l'humain et la nature », cette manifestation a été ouverte par Brune Poirson, secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire.

Des experts venus des cinq continents y ont décrit les paysages comme points d'accroche entre les valeurs culturelles et écologiques ; « votre nature, c'est notre culture » a ainsi résumé un intervenant africain.

<https://www.iucn.org/fr/news/secretariat/201808/luicn-et-la-france-fetent-le-70e-anniversaire-de-luicn-a-fontainebleau>

AU FIL DES TERRITOIRES ET DES RÉSEAUX

Réunion de lancement du « réseau Nouvelle Aquitaine du paysage » (RNAP) le 29 novembre à Bourg-sur-Gironde

La région, les services de l'État (DREAL, DRAC), l'union régionale des CAUE, l'école d'architecture et de paysage de Bordeaux, et le Conservatoire d'Espaces naturels Limousin-Poitou-Charentes constituent le noyau fondateur de ce réseau d'acteurs du

paysage dans la plus vaste région française. Le fonctionnement et plans d'actions futurs du réseau seront discutés ce jour-là face au somptueux paysage de l'estuaire de la Gironde.

Guide méthaniseurs et paysage DREAL Grand Est

Une initiative bienvenue face à des implantations qui se développent à un rythme accéléré dans les espaces de polyculture-élevage de Champagne et de Lorraine.

http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/180724pce_paysage_methanisation.pdf

AGENDA

15, 16 et 17 novembre 2018 : à Toulouse, colloque international « Paysage(s) » organisé par l'unité de recherche CERES et l'institut catholique de Toulouse : la notion de paysage et son évolution au cours des siècles, l'interprétation des paysages, le sens qu'on leur accorde, la transformation qu'ils subissent.

www.fabula.org/actualites/colloque-international-paysages_84287.php

21-23 novembre 2018 : à Lannion (Côtes d'Armor) 6^e rencontres nationales « arbres et haies champêtres » organisées par l'AFAC-Agroforesterie.

www.afac-agroforesteries.fr



28-30 novembre 2018 : à Avignon (théâtre des Halles), 13^e rencontres euro-méditerranéennes de Volubilis

(« réseau méditerranéen des villes et des paysages »), sur le thème « *Paysages virtuels, rêver, faire et vivre la ville et les paysages avec le numérique* ».

www.volubilis.org



4 décembre 2018 : séminaire annuel du « club plans de paysage » qui accueillera les 15 nouveaux lauréats de l'appel à projets 2018. A l'Hôtel de Roquelaure de 9h30 à 17h.

Inscription au lien suivant :

<http://enqueteur.dgaln.developpement-durable.gouv.fr/index.php?sid=15333&lang=fr>

5-6 décembre 2018 : colloque international « *territoires de l'après-pétrole, l'atout du paysage* » organisé par le collectif « Paysages de l'Après Pétrole » et la mission Bassin minier à Oignies (Pas-de-Calais) et au Louvre-Lens. Transitions énergétique, agricole et urbaine, illustrées par 6 études de cas européennes.

www.paysages-apres-petrole.org



18 décembre 2018 : 2^e journée nationale de l'agroforesterie organisée par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (Rue de Varenne - Salle Gambetta, de 10 h à 17 h), avec notamment une intervention de Caroline Bigot 1^{re} paysagiste-conseil de l'État en poste sur ce thème dans une direction régionale de l'agriculture et de la forêt (Nouvelle Aquitaine en l'occurrence).

<https://fabrik-orion.fr/limesurvey/index.php/831318?lang=fr>

Quel statut juridique pour un paysage inscrit au patrimoine mondial ?



En principe, un État-partie à la convention du patrimoine mondial ne devrait proposer à l'inscription qu'un bien dont il peut garantir la pérennité vis-à-vis de la communauté internationale par une protection suffisante en droit interne. Ainsi les cathédrales ou châteaux de la liste française peuvent-ils être des monuments historiques, les centres urbains des sites patrimoniaux remarquables, et les biens naturels des parcs nationaux (La Réunion) ou des sites classés (Gavarnie).

L'inscription récente de vastes territoires, notamment au titre des « paysages

culturels » (voir ci-dessous) a rendu le principe moins systématique. Pour les parties les plus sensibles de ces grands paysages, des classements post-inscription sont entrepris. Dans le cadre du patrimoine mondial du Val de Loire, un vaste programme de classement de 24 sites est actuellement en cours : dans ce cadre, les sites de Luynes (Indre-et-Loire) et de Saint-Benoît (Loiret) ont été classés par décrets respectifs du 4 juin et du 4 août derniers.

Mais tout ne peut pas relever de protections d'un tel niveau : aussi la loi LCAP du 7 juillet 2016 a-t-elle institué une sorte de régime plancher pour l'intégralité des périmètres des 44 biens français : le « *plan de gestion* », exigé par l'Unesco pour tout bien inscrit, est désormais juridiquement reconnu : élaboré par l'État et les collectivités territoriales, il est l'objet d'un « porté à la connaissance » lors de l'élaboration ou de la révision d'un SCOT ou d'un PLU.

Quels sont les principaux « paysages culturels » français reconnus par l'Unesco ?



Causses et Cévennes : le Larzac, photo PNR des grands causses

Il s'agit d'abord les paysages viticoles : la juridiction de Saint-Émilion (1999, 7 800 ha), les « Climats de Bourgogne » (2015, 13 200 ha) et les « Caves, maisons et coteaux de Champagne » (2015, 1 100 ha), mais aussi des espaces façonnés par d'autres activités humaines : les industries charbonnières (Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, 2012, 3 943 ha), le pastoralisme (Gavarnie, 1997, 30 600 ha ; Causses-Cévennes, 2011, 302 000 ha), ou

l'économie liée à la voie d'eau (Val de Loire, 2000, 85 000 ha).

Dans tous ces cas, la catégorie Unesco retenue est celle des « *paysages culturels évolutifs vivants* » ce qui signifie que les sites continuent à évoluer du fait des activités humaines qui ont créé leur « *valeur universelle exceptionnelle* ».

De tels patrimoines ne sauraient donc être figés....

RETOUR SUR

Présentation du rapport « politiques européennes du paysage » au pavillon de l'Arsenal dans le cadre des « Expériences de paysages » de la FFP Ile-de-France, le 22 septembre.

Jean-Luc Cabrit et Jean-Pierre Thibault y ont notamment insisté sur la nécessité de définir en France une « stratégie nationale » à l'image de pays voisins comme l'Irlande, la Suisse, les Pays-Bas ou l'Italie.

<https://www.iucn.org/fr/news/secretariat/201808/luicn-et-la-france-fetent-le-70e-anniversaire-de-luicn-a-fontainebleau>

Le chantier intellectuel 1424, préfiguration de l'inspection des sites



Un article de Catherine Candelier sur l'histoire du classement des sites pendant la seconde guerre mondiale : entre régime de Vichy et Résistance, la loi de 1930 connaît une étonnante fécondité. 28 pages passionnantes.

A lire en ligne : http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/note_sur_le_chantier_intellectuel_1424_prefiguration_de_l_inspection_des_sites_cle5d863e.pdf

Nouveau site classé

Le classement du « site de la Haute-Chevauchée, paysage de la guerre des mines en Argonne » a été prononcé par arrêté ministériel du 9 novembre 2018 et publié au journal officiel du 11 novembre 2018 : JO 11112018.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037600041&dateTexte=&categorieLien=id>

L'OUVRAGE DU TRIMESTRE

Les nouveaux paysages de la transition énergétique

un hors série de la revue « Urbanisme »



Ce numéro spécial, présenté par Paul Delduc, DGALN, a été préparé par la chaire « paysage-énergie » de l'École nationale supérieure de paysage (ENSP) de Versailles-Marseille.

Il avait pour objectif de faire le point sur l'activité de cette formation originale mise en place il y a trois ans, fruit de la coopération entre RTE et les enseignants-chercheurs en paysage.

Après une présentation de la chaire par ses partenaires et fondateurs, le numéro rend compte de cas concrets traités par des ateliers d'étudiants (Autun, Nantes, Montreuil-sur-mer...), met l'accent sur l'engagement de nouveaux opérateurs (ADEME, EDF), zoom sur des démarches territoriales exemplaires en France (Bassin minier du Nord-Pas de Calais, Thouarsais...) et en Europe (Jura suisse, Pays-Bas...).

La dernière partie du numéro donne la parole à des concepteurs et chercheurs impliqués dans ce dialogue inédit : Gilles Clément, Jacques Theys, Bertrand Folléa... le dernier mot revenant à la philosophe Odile Marcel qui appelle à « avancer vite et bien car le temps presse ».

<https://www.urbanisme.fr/les-nouveaux-paysages-de-la-transition-energetique/sommaire-64>

EN EUROPE ET DANS LE MONDE

21^e session des ateliers du Conseil de l'Europe pour l'application de la Convention Européenne du Paysage, Tropea, Calabre, Italie, du 3 au 5 octobre 2018

Sur le thème Paysage et éducation : voir notamment l'intervention de Julien Transy (bureau des paysages QV2) sur « éducation au paysage, éducation par le paysage », l'intervention de Mireille Deconninck, région Wallonie et Didier Moray Président de l'association belge

des architectes de jardin et du paysage ; celle de Gilles Rudaz sur la formation des paysagistes en Suisse, enfin la conclusion d'Anna Luengo, ancienne présidente de l'IFLA-Europe.

<https://www.coe.int/fr/web/landscape/21st#>

10^e biennale du Paysage de Barcelone

Du 26 au 29 septembre : vernissage de l'exposition des projets des étudiants de l'école technique supérieure d'architecture de Barcelone, symposium au *Petit Palau de la Música* et présentation des projets des 9 finalistes du Prix interna-

tional de paysage Rosa Barba (parmi lesquels le travail du bureau de paysagistes In Situ pour la Halle Pajol et le jardin Rosa Luxemburg à Paris).

<https://www.coe.int/fr/web/landscape/21st#>

Vainqueur du Prix international du paysage Rosa Barba (cf ci-dessus) :



Le *Parque Lineal Ferrocarril de Cuernavaca* à Mexico, aménagement du linéaire ferroviaire de l'ancien chemin de fer Mexico-Acapulco (4.5 km et 130 000 m² conçus par l'architecte-urbaniste Julio Gaeta et la plasticienne Luby Springall)

MINUTE !

DERNIÈRE

Les paysagistes-concepteurs au secours des lotissements ?

L'article 1bis de la Loi ELAN (« évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ») qui sera promulguée en fin d'année étendra aux paysagistes-concepteurs l'obligation de recours à un architecte pour aménager des lotissements de plus de 2500 m².

Cette obligation avait été introduite dans le code de l'Urbanisme (article L 441-4) par la loi « sur la liberté de création, l'architecture et le patrimoine » du 7 juillet 2016. On espère la fin des plans « en raquette de tennis » sans lien avec l'histoire et la géographie des territoires....

CGEDD À LA UNE

Directrice de la publication : Anne-Marie LEVRAUT / **Rédactrice en chef :** Maud de CRÉPY / **Coordination :** Jean-Pierre THIBAUT / jean-pierre.thibault@developpement-durable.gouv.fr

Comité de rédaction : mission « Sites et paysages » du CGEDD / **Contribution au numéro :** Jean-Luc CABRIT, Dominique MICHEL, Jean-Pierre THIBAUT.

Secrétariat de rédaction et réalisation : Mélanie MOUËZA Tél. 01 40 81 23 73 / melanie.moueza@developpement-durable.gouv.fr

Crédits photos et illustrations : Unesco, Pierre Soissons, Karolina Samborska, Biennale internationale du Paysage de Barcelone.

Reprographie : MTEs/MLHD - SPSSI/ATL2 Document imprimé selon des procédés respectueux de l'environnement

